

Commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 21 Mars 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 21 Mars 2024 à 20 Heures 00, selon convocation du 11 Mars 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, MAILLASSON Amédée, BOUYAT Quentin, LE GALL Jacky, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, GAGNEUX Jérôme, TROMPEAU Séverine, BELLARBRE Marlène, QUERAUD Michel.

Absents excusés : LABARRE Nathalie, GRIFFON Bernard, Marie-Louise DRU.

Absente : Julia WERKOFF

Pouvoirs de LABARRE Nathalie pour PINARDON Monique
GRIFFON Bernard pour MAILLASSON Amédée
DRU Marie-Louise pour DELPEUCH Dominique

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaires de séance : GAGNEUX Jérôme et LE GALL Jacky

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal du 18 Janvier 2024

2 – Approbation des Comptes de Gestion 2023 :

- Lotissement Les Bouguillons
- Lotissement La Pérelle
- SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude
- Commune

3 – Vote des Comptes Administratifs 2023 :

- Lotissement Les Bouguillons
- Lotissement La Pérelle
- SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude
- Commune

4 – Avance de trésorerie au budget SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude

5 – Annulation projets travaux :

- Eclairage Stade
- Construction de tribunes

6 – Demande de subvention pour l'achat de caves-urnes

7 – Construction d'un tiers-lieu : avenant n°1 au Lot 11- chauffage, ventilation, plomberie sanitaire

8 – Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal :

- Parcelle Section AB n° 467
- Parcelle Section Z n° 395
- Parcelle Section Z n° 517

9 – Demande d'acquisition terrain à Puifferat

10 – Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

11 – Questions diverses

Adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du 18 Janvier 2024

Adopté à l'unanimité.

2 – Approbation des Comptes de Gestion 2023

M. le MAIRE présente le Compte de Gestion 2023 établi par la Trésorerie de la Basse-Marche :

- **Budget lotissement « Les Bouguillons »**

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	0 €
Recettes	:	1 755.46 €
Excédent de l'exercice	:	1 755.46 €
Déficit antérieur reporté	:	- 34 712.55 €
Résultat de clôture	:	- 32 957.09 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	0 €
Recettes	:	0 €
Résultat de l'exercice	:	0 €
Déficit antérieur reporté	:	- 4 775.24 €
Résultat de clôture	:	- 4 775.24 €

Approuvé à l'unanimité

- **Budget lotissement La Pérelle**

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	17 856.00 €
Recettes	:	17 856.00 €
Résultat de l'exercice	:	0 €
Résultat antérieur reporté	:	0 €
Résultat de clôture	:	0 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	17 856.00 €
Recettes	:	0 €
Résultat de l'exercice	:	- 17 856.00 €
Résultat antérieur reporté	:	0 €
Résultat de clôture	:	- 17 856.00 €

Approuvé à l'unanimité

- **Budget SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude**

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	5 485.12 €
Recettes	:	6 239.35 €
Résultat de l'exercice	:	754.23 €
Résultat antérieur reporté	:	0 €
Résultat de clôture	:	754.23 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	71 578.82 €
Recettes	:	163 469.00 €
Résultat de l'exercice	:	91 890.18 €
Résultat antérieur reporté	:	0 €
Résultat de clôture	:	91 890.18 €

Approuvé à l'unanimité

- **Budget communal**

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	1 275 928.37 €
Recettes	:	1 533 843.75 €
Résultat de l'exercice	:	257 915.38 €
Résultat antérieur reporté	:	218 292.92 €
Résultat de clôture	:	476 208.30 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	1 353 670.30 €
Recettes	:	755 586.23 €
Résultat de l'exercice	:	- 598 084.07 €
Résultat antérieur reporté	:	748 225.61 €
Résultat de clôture	:	150 141.54 €

Restes à Réaliser :

Dépenses	:	819 821.29 €
Recettes	:	544 607.14 €

Besoin de financement : 125 072.61 €

Approuvé à l'unanimité

III – Vote des comptes administratifs 2023

Mme DELPEUCH explique que M. le Maire devra sortir lors du vote des comptes administratifs et qu'il faudra élire un Président de séance. Le vote des 4 budgets se fera à la fin après les avoir présentés. Mme DELPEUCH fait lecture des Comptes administratifs. M. le MAIRE quitte la salle pour le vote.

Mme DELPEUCH demande au Conseil Municipal de désigner un Président de Séance.
M. MAILLASSON propose sa candidature.
Mme DELPEUCH demande au Conseil Municipal de voter pour désigner le Président de Séance.

Adopté à l'unanimité

- **Budget lotissement « Les Bouguillons »**

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	0 €
Recettes	:	1 755.46 €
Excédent de l'exercice	:	1 755.46 €
Déficit antérieur reporté	:	- 34 712.55 €
Résultat de clôture	:	- 32 957.09 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	0 €
Recettes	:	0 €
Résultat de l'exercice	:	0 €
Déficit antérieur reporté	:	- 4 775.24 €
Résultat de clôture	:	- 4 775.24 €

Adopté à l'unanimité.

- **Budget lotissement La Pérelle**

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	17 856.00 €
Recettes	:	17 856.00 €
Résultat de l'exercice	:	0 €
Résultat antérieur reporté	:	0 €
Résultat de clôture	:	0 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	17 856.00 €
Recettes	:	0 €
Résultat de l'exercice	:	- 17 856.00 €
Résultat antérieur reporté	:	0 €
Résultat de clôture	:	- 17 856.00 €

Adopté à l'unanimité.

- **Budget SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude**

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	5 485.12 €
Recettes	:	6 239.35 €
Résultat de l'exercice	:	754.23 €
Résultat antérieur reporté	:	0 €
Résultat de clôture	:	754.23 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	71 578.82 €
Recettes	:	163 469.00 €
Résultat de l'exercice	:	91 890.18 €
Résultat antérieur reporté	:	0 €
Résultat de clôture	:	91 890.18 €

Adopté à l'unanimité.

• **Budget communal**

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	1 275 928.37 €
Recettes	:	1 533 843.75 €
Résultat de l'exercice	:	257 915.38 €
Résultat antérieur reporté	:	218 292.92 €
Résultat de clôture	:	476 208.30 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	1 353 670.30 €
Recettes	:	755 586.23 €
Résultat de l'exercice	:	- 598 084.07 €
Résultat antérieur reporté	:	748 225.61 €
Résultat de clôture	:	150 141.54 €

Restes à Réaliser :

Dépenses	:	819 821.29 €
Recettes	:	544 607.14 €

Besoin de financement : 125 072.61 €

Adopté à l'unanimité.

20h17 : arrivée de M. BOUYAT

IV – Avance trésorerie au budget SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude

M. le Maire propose d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie de la Commune vers le budget SSLF réseau de chaleur dans la limite de 62 000 € pour une durée d'un an.

Quand le reste des subventions aura été perçu, le budget SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude remboursera le budget communal.

Détails des subventions restantes à percevoir :

- Département 13 600 €
- DETR 13 030 €
- DSIL 9 121 €
- ADEME 104 800 € (Cet organisme subventionne l'opération à hauteur de 80 % à l'achèvement des travaux puis nous verse les 20 % restants si la consommation est comparable à celle du fioul et que les émissions de CO2 sont plus faibles).

Adopté à l'unanimité.

V – Annulation projets travaux :

- Eclairage Stade

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal qu'il avait été prévu le changement de l'éclairage du stade, le devis établi en date du 15 Septembre 2021 par le SEHV d'honneur en led, s'élevait à 37 948.64 € H.T. Des subventions ont été accordées par le Conseil Départemental pour 6 840 € et par le SEHV pour 20 871.75 € .

Monsieur le Maire informe que ces travaux nécessitent le contrôle des mâts pour s'assurer qu'ils supporteront les nouvelles installations. Un devis a été établi par le SEHV, le 8 Novembre 2023, d'un montant de 7 010.00 € HT, non inclus dans la demande de subvention initiale. Suite aux différents échanges avec le SEHV, Monsieur le Maire redoute que les tests, obligent la Commune à mettre aux normes les mâts, voire à les changer, engageant ainsi des frais supplémentaires imprévus à la base du projet. C'est pourquoi il propose d'annuler et de reporter ce projet de changement de l'éclairage du Stade en led.

Adopté à l'unanimité.

- Construction de tribunes

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction de tribunes s'élevait à 64 900 € H.T. Une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 12 980 € a été accordée le 2 Février 2023.

Considérant les différents projets déjà engagés, Monsieur le Maire considère qu'il y a des projets prioritaires et il propose d'annuler et de reporter ce projet afin de permettre au Département de remettre l'argent dans le port des subventions.

M. GAGNEUX demande s'il n'est pas préférable de réfléchir à un report plutôt que d'annuler le projet.

M. le Maire répond qu'il préfère annuler et rendre la subvention.

Mme DELPEUCH dit que budgétairement le projet passerait mais pas au niveau de la trésorerie.

M. le Maire répond qu'il faut être raisonnable.

Mme PEYRAT demande si on annule ou si on reporte le projet ?

M. le MAIRE rétorque qu'on annule les subventions.

CONTRE : 1

POUR : 13

VI – Demande de subvention pour l'achat de caves-urnes

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des augmentations d'incinérations, il est nécessaire d'agrandir l'espace du columbarium en installant des nouvelles caves-urnes.

Il présente le devis estimatif pour la fourniture de 10 caves-urnes établi par l'entreprise BOUSSARDON qui s'élève à 4 680 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

VII – Construction d’un tiers-lieu : avenant n° 1 au Lot 11 – chauffage, ventilation, plomberie sanitaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il faut signer un avenant pour le Lot 11 – Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire de + 3 496.75 € HT correspondant à des ajustements de prestations en phase chantier :

- Calorifuge des réseaux de ventilation double flux suite au passage en volume non chauffé pour un montant de 2 166.25 € HT suite à un oubli de l’architecte.
- Mise en place d’un déstratificateur dans la salle d’animation pour un montant de 1 337.50 € HT suite à demande de la maîtrise d’ouvrage pour répartir la chaleur uniformément.

Le nouveau montant des travaux s’élèverait donc à 887 934.10 € HT soit une augmentation de 0.4 % de l’enveloppe des marchés de travaux.

M. GAGNEUX demande si l’oubli de l’architecte n’est pas pris en charge ?

M. le Maire lui répond que non et ce n’est qu’un premier avenant.

Adopté à l’unanimité.

VIII – Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la SAFER nous demande de délibérer pour l’incorporation de biens sans maître dans le domaine communal pour 3 parcelles.

- Parcelle AB 467

M. GAGNEUX demande si la parcelle intégrée pourra être vendue.

M. le Maire lui répond que non c’est dans l’optique d’un nouveau parking en face chez DUMY vers la parcelle AB 685.

Adopté à l’unanimité.

- Parcelle Z 395

M. le Maire explique au Conseil Municipal où se situe la parcelle.

Adopté à l’unanimité.

- Parcelle Z 517

M. le Maire explique au Conseil Municipal que cette parcelle se situe vers les Puychalières, c’est un bois.

Adopté à l’unanimité.

IX – Demande d’acquisition terrain à Puifférat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Thierry BOUSSARDON sollicitent l’acquisition d’une portion du chemin d’exploitation n° 63 cadastré Section X n° 599 bordant leur propriété. Il demande au Conseil Municipal s’il est d’accord pour vendre et à quel prix.

M. GAGNEUX demande si cela ne bloquerait pas l’accès aux autres propriétaires.

M. le Maire lui répond que non car ils ne veulent qu'une partie et les autres parcelles ont un accès par la route de l'autre côté. Il faut aussi délibérer sur le prix du m².

Mme PEYRAT dit que dernièrement le prix du m² est de 2.50 € le m².

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter.

Adopté à l'unanimité.

X – Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la trésorerie nous a demandé de prendre une nouvelle délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement car l'actuelle est trop ancienne.

Adopté à l'unanimité.

Fin de la séance à 20 H 42



Les secrétaires de séance,

MM. GAGNEUX et LE GALL

Two handwritten signatures in blue ink are positioned below the text of the secretaries. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more linear.